



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

SPC Headquarters
BP D5
98848 Noumea Cedex
New Caledonia
Telephone: +687 26 20 00
Fax: +687 26 38 18

Siège de la CPS
BP D5
98848 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

ANNONCE DE RÉUNION

DESTINATAIRES : Représentants des États et Territoires

N° : 22/37

Correspondants de la CPS au sein des services des pêches,
organisations du secteur des pêches et observateurs

RÉFÉRENCE : PRO 7/54/4/2/13

DATE : 11 juillet 2022

OBJET : Cinquième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture, 11-14 octobre 2022, Nouméa, Nouvelle-Calédonie (conférence hybride)

OBJET DE L'ANNONCE

1. La présente annonce est une invitation à participer à la **cinquième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA5)**. Cette conférence se tiendra sous une forme hybride (en présentiel pour les personnes qui pourront se déplacer, et virtuellement pour celles qui ne le pourront pas), au siège de la Communauté du Pacifique (CPS), à Nouméa, du 11 au 14 octobre 2022.
2. La présente annonce vise à :
 - inviter les représentants des États et Territoires membres à désigner **deux responsables techniques de haut niveau représentant respectivement les secteurs de la pêche côtière et de l'aquaculture** : étant donné que cette conférence se tiendra sous une forme hybride, et qu'il sera possible d'y participer virtuellement, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS encourage les membres à inviter d'autres personnes intéressées à y assister en ligne ; toutefois, la CPS ne communiquera officiellement au sujet de la réunion qu'avec les deux représentants désignés ;
 - inviter d'autres institutions, organisations, entreprises et personnes portant un intérêt particulier aux aspects techniques des pêches côtières et à l'aquaculture en Océanie à assister à la conférence en personne ou virtuellement, et à saisir cette occasion pour débattre avec les représentants et les spécialistes du secteur des pêches des États et Territoires insulaires océaniques, ainsi qu'avec tous les autres participants ; *l'inscription est obligatoire, mais aucun droit d'inscription n'est à régler* ;
 - indiquer qu'une invitation séparée sera envoyée et un processus de désignation distinct mis en place en vue de la participation de la société civile et des acteurs non étatiques au Dialogue sur la pêche communautaire qui se tiendra sur une journée pendant la RTMCFA5, comme en ont convenu les participants à la Conférence des directeurs des pêches et à la Conférence régionale des ministres des Pêches.
3. Les noms de toutes les personnes désignées doivent être reçus d'ici le **lundi 8 août 2022**.

Pacific Community (SPC) Headquarters: Noumea, New Caledonia. Regional Offices: Suva, Fiji;
Pohnpei, Federated States of Micronesia; Port Vila, Vanuatu.

www.spc.int spc@spc.int

Siège de la Communauté du Pacifique (CPS) : Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Antennes régionales : Suva (Fidji) ;
Pohnpei (États fédérés de Micronésie) ; Port-Vila (Vanuatu).

www.spc.int spc@spc.int

OBJET DE LA RÉUNION

4. La cinquième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture examinera certains des grands enjeux techniques propres aux pêches côtières et à l'aquaculture, et proposera des solutions afin de contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources fondée sur des données factuelles, de promouvoir un accès équitable à ces ressources, et d'accroître les efforts axés sur le développement durable de l'aquaculture et la création de moyens de subsistance pour les populations côtières de la région.
5. Les conférences techniques régionales sur les pêches côtières et l'aquaculture sont l'occasion pour les représentants des États et Territoires insulaires océaniques d'examiner des thématiques prioritaires précises. Le mode d'organisation des éditions précédentes a favorisé la plus large contribution possible des pays, dans le cadre de discussions en groupes et de séances plénières. Ces modalités seront maintenues pour cette cinquième édition, mais compte tenu de la nature hybride de la conférence, les débats devront porter sur un nombre limité de thématiques hautement prioritaires.
6. Les travaux de la conférence s'appuient sur les orientations définies dans plusieurs stratégies et cadres régionaux océaniques, notamment : la *Nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires du changement : la Stratégie de Nouméa* ; la *Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie* ; le *Cadre régional sur la biosécurité aquatique* ; et le *Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches (GCP) dans le Pacifique*. Elle permet également de fournir des informations essentielles à l'établissement du *Rapport annuel de situation sur les pêches côtières* destiné aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique.
7. La RTMCFA5 accueillera le deuxième Dialogue sur la pêche communautaire, organisé par la société civile et les acteurs non étatiques et axé sur leur participation. Les participants à ce dialogue recevront une invitation séparée, et feront l'objet d'un processus de désignation distinct.
8. Les conclusions de la RTMCFA5, y compris celles du deuxième Dialogue sur la pêche communautaire, seront présentées à la quinzième Conférence des directeurs des pêches, qui se tiendra début 2023.

APERÇU DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

9. La cinquième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture se tiendra en mode hybride : les membres, observateurs et partenaires pourront y participer en personne s'ils en ont la possibilité, ou virtuellement s'ils ne sont pas en mesure de se déplacer. L'organisation et l'ordre du jour ont été adaptés en conséquence. Les participants qui ne seront pas présents sur place pourront se connecter via la plateforme Zoom.
10. En raison de leur forme hybride, la RTMCFA5 et le deuxième Dialogue sur la pêche communautaire seront organisés en deux séances quotidiennes de deux heures entrecoupées d'une pause, soit de 9h30 à 11h00 et de 13h00 à 15h00 (UTC+11). Outre les séances plénières, les participants prendront part, au besoin, à des travaux de groupe pendant certaines séances. Pour tenir compte des différents fuseaux horaires et de la ligne de changement de date, la réunion a été programmée du mardi 11 au vendredi 14 octobre 2022.
11. On trouvera ci-après un aperçu du programme de la RTMCFA5 et du deuxième Dialogue sur la pêche communautaire. L'ordre du jour sera élaboré et affiné au cours des six prochaines semaines avec la contribution des membres :

Première journée (11 octobre) – Matin :

Ouverture et Séance technique sur les pêches côtières 1

	Après-midi :	Séance technique sur les pêches côtières 2
Deuxième journée (12 octobre) – Matin :		Synthèse de la première journée ; Séance technique sur l'aquaculture 1
	Après-midi :	Séance technique sur l'aquaculture 2
Troisième journée (13 octobre) – Matin :		Dialogue sur la pêche communautaire – Séance 1
	Après-midi :	Dialogue sur la pêche communautaire – Séance 2
Quatrième journée (14 octobre) – Matin :		Relevé de conclusions du Dialogue sur la pêche communautaire et recommandations à soumettre à la RTMCFA5
	Après-midi :	Séance technique transversale (1 ^{re} partie) Séance technique transversale (2 ^e partie) Examen du relevé de conclusions de la RTMCFA5 Adoption des recommandations destinées à la quinzième Conférence des directeurs des pêches Adoption du relevé de conclusions de la RTMCFA5 (y compris le Dialogue sur la pêche communautaire)

12. Le projet d'ordre du jour sera publié sur le site Web de la CPS (<https://fame1.spc.int/fr/meetings>) à la fin du mois d'août 2022.
13. Compte tenu des contraintes de temps inhérentes à la forme hybride de la conférence, il n'y aura pas de séance consacrée aux déclarations des observateurs. Toutefois, les observateurs, organismes, organisations, entreprises et personnes qui suivront les travaux sont invités à envoyer des documents d'information succincts, qui seront diffusés auprès de l'ensemble des participants et publiés sur le site Web de la RTMCFA5.
14. Comme lors des précédentes éditions, il sera demandé aux membres de préparer un résumé, sous forme de points succincts, de leurs problématiques techniques, enjeux et besoins prioritaires en matière de pêche côtière et d'aquaculture, que la CPS synthétisera dans un document de travail avant la tenue de la Conférence. La CPS transmettra aux membres un modèle de document début août.
15. Les documents se rapportant à la Conférence seront disponibles sur le site Web de la CPS à l'adresse suivante : <http://fame1.spc.int/fr/meetings>.

LANGUES DE TRAVAIL

16. La cinquième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture est une réunion sectorielle officielle de la CPS et se déroulera à ce titre en anglais et en français. Des services d'interprétation simultanée seront assurés, et les principaux documents de travail seront traduits.

Organisation de la conférence hybride

17. Pour faciliter l'organisation de la conférence, nous prions les pays membres et partenaires de la CPS de bien vouloir respecter la procédure en trois étapes exposée ci-dessous :
 - désigner **d'ici le 8 août 2022** deux agents techniques représentant respectivement les secteurs de la pêche côtière et de l'aquaculture et transmettre leurs coordonnées (nom complet, organisation, et courriel) au secrétariat de la Conférence de la Division FAME à l'adresse suivante : fame_meetings@spc.int ;
 - indiquer à cette occasion si les personnes désignées participeront en personne ou virtuellement ; et

- veiller à ce que les participants s'inscrivent avant la réunion en utilisant le lien d'inscription : nous prions les participants de bien vouloir s'inscrire au plus tard une semaine avant la réunion. Nous partagerons le lien Zoom dès que les noms des participants auront été reçus.

18. Des instructions seront transmises séparément aux membres qui assisteront à la Conférence en personne et dont le déplacement est organisé par la CPS. Il leur sera notamment demandé de s'assurer que **toutes les informations nécessaires à l'organisation de leur voyage seront transmises au Secrétariat avant le 9 septembre 2022. Aucun déplacement ne sera organisé après cette date.**

RAPPORT

19. Le rapport officiel de la conférence, appelé « relevé de conclusions », se présentera sous la forme d'une liste des décisions, conclusions et recommandations énoncées par la Présidence et adoptées par consensus. Ce relevé de conclusions comprendra également les conclusions du Dialogue sur la pêche communautaire. Le relevé de conclusions contiendra une partie distincte axée sur un nombre limité de conclusions spécifiques hautement prioritaires, qui seront soumises pour examen à la quinzième Conférence des directeurs des pêches prévue début 2023.

COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

- Désignation des représentants officiels : Neville Smith, Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS (courriel : fame_meetings@spc.int).
- Questions administratives : Natalie Terrier, secrétaire de la Conférence (courriel : fame_meetings@spc.int ; tél. : +687 26 01 83).
- Points de l'ordre du jour, documents et autres questions : Andrew Smith, Directeur adjoint de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (courriel : andrews@spc.int ; copie à fame_meetings@spc.int).

ASSURANCE

20. La Communauté du Pacifique n'assure les participants ni pendant la durée de la réunion, ni pendant le voyage entre leur domicile et le lieu de la réunion, ni pendant la participation à une réunion virtuelle. Elle décline toute responsabilité financière en cas de perte, de maladie, de blessure, d'incapacité ou de décès. Il incombe aux participants de veiller à être assurés.



Dr Paula Vivili
Directeur général adjoint

Texte original : anglais